

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL226

présenté par

Mme Pochon, Mme Chapdelaine, Mme Untermaier et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

AVANT L'ARTICLE 4

A l'intitulé de la section 1, après les mots :

« personnalité »,

insérer les mots :

« ou de la situation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence